



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°18

Le 11/05/2022

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2022, article 12.10.

La voiture N°26 participera à l'épreuve de Magny Cours 2022 dans la catégorie Am.

Le pilote unique Cyril Saleilles devra s'arrêter dans la fenêtre prévue pour cette épreuve.

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12.1 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

Roger Guillemain
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif